

---

*Seule la version orale fait foi*

*Traduction non officielle*



**CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

Trente-et-unième session

**Dialogue renforcé sur le Burundi**

**Présentation orale**

**par Christof Heyns**

**Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires,  
sommaires ou arbitraires**

**Membre de la Mission d'Experts indépendants des Nations Unies sur le Burundi**

Genève, le 22 mars 2016

*Mr. Le Président  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,*

### ***Introduction***

Le 17 décembre 2015, le Conseil des droits de l'homme a adopté la résolution A/HRC/S-24/L.1 lors de sa trente-quatrième session. La résolution: « Prie le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'organiser d'urgence et de dépêcher le plus rapidement possible une mission composée d'experts indépendants choisis dans les fichiers existants:

a) Pour mener dans les meilleurs délais une enquête sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, afin d'empêcher que la situation des droits de l'homme ne se détériore encore; (...)

e) Pour qu'un représentant des experts fasse oralement le point de la situation et participe à un dialogue renforcé sur la situation des droits de l'homme au Burundi à la trente et unième session du Conseil des droits de l'homme, pour publier un rapport final et pour participer à un dialogue renforcé sur la situation des droits de l'homme au Burundi à la trente-troisième session ; »

La résolution met l'accent sur la crise que traverse le Burundi qui a débuté en avril 2015. Le Haut-Commissaire a désigné comme experts indépendants :

- M. Pablo de Greiff, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition,

-Mme Maya Sahli Fadel, membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et Rapporteur spécial sur les réfugiés, demandeurs d'asile, migrants et personnes déplacées ;

-M. Christof Heyns, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires.

Dans une lettre datée du 11 janvier 2016, le Haut-Commissaire a informé le Ministre des affaires étrangères de la République du Burundi à Genève de la composition de l'équipe d'experts indépendants et du déroulé de leur mission en deux phases consistant en : (i) deux visites avant la présentation orale au Conseil des droits de l'homme en mars 2016 ; et (ii) deux visites supplémentaires ainsi que le déploiement de neuf observateurs des droits de l'homme au Burundi à partir du 1er avril 2016 jusqu'au rapport final au Conseil en septembre.

Le Gouvernement du Burundi n'a pas répondu à la requête pour la première visite qui, par conséquent, n'a pas eu lieu. Il a en revanche répondu ultérieurement, permettant aux experts de visiter le Burundi du 1er au 8 mars 2016.

Durant cette visite, les experts ont rencontré des représentants du Gouvernement, dont le premier Vice-Président de la République, des dirigeants politiques, des groupes de la société civile, et des victimes de violations des droits de l'homme. Ils ont également visité la prison de Gitéga et rencontré les personnes impliquées dans le coup d'état raté de mai 2015.

## *Impressions initiales*

Cette visite est la première étape d'un processus en cours. Seules des impressions initiales peuvent être données à ce stade. Il est important de mentionner en premier lieu qu'à long terme la seule solution pérenne à la crise actuelle sera une solution qui viendra et sera mise en œuvre par la société burundaise. La communauté internationale peut aider mais au final ne peut pas résoudre la crise.

Le fait que la mission des experts ait pu avoir lieu et l'accès qu'ils ont eu à des personnalités de haut niveau doivent être reconnus. De la même manière, les experts ont eu accès aux personnes emprisonnées suite à la tentative de coup d'état. La violence manifeste de l'année dernière semble s'être atténuée. En même temps, une forme de violence dissimulée, comme les disparitions forcées, semble avoir augmenté. La crise est en aucun cas finie, bien qu'elle soit moins visible.

Un faisceau de preuves montre que des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, des cas de torture et de disparitions ont eu lieu durant la crise et peuvent être attribués à l'Etat et dans certains cas à l'opposition armée. La liberté d'expression et la société civile subissent une pression soutenue et parfois violente. Cela a conduit ou exacerbé une situation où les droits socio-économiques sont régulièrement violés.

La division ethnique a historiquement eu un rôle significatif au Burundi. Les représentants du Gouvernement et d'autres interlocuteurs ont insisté sur le fait que cette division a décliné. Toutefois, la crise actuelle peut potentiellement ouvrir des plaies anciennes.

Le bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi a documenté quelques 500 personnes tuées, 1700 arrestations et détentions arbitraires et 20 cas de disparitions forcées depuis avril 2015. Cette situation a poussé et continue de pousser des Burundais à trouver refuge dans les pays voisins. Ils étaient 252,529 le 21 mars 2016, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés.

Malgré la réouverture récente de la radio Isanganiro et de Radio-TV REMA, la plupart des radios privées du pays, suspendues suite à la tentative de coup d'état de mai 2015, ne sont toujours pas autorisées à opérer. Selon les personnes interrogées par les experts, parmi les 37 journaux disponibles au Burundi, un seul est perçu comme indépendant. Les trois réseaux de télévision qui fonctionnent au Burundi sont vus comme proches du Gouvernement. Les organisations de la société civile souffrent également de restrictions. Un total de dix ONG ont dû suspendre leurs activités jusqu'à la conclusion d'une enquête judiciaire. Les biens de trois ONG supplémentaires ont été gelés fin décembre 2015.

Le tissu social est sérieusement affecté. Les niveaux de peur et d'exaspérations sont élevés dans la population. Quelques membres du Gouvernement semblent ouverts au changement. D'autres cependant sont dans le déni et, s'ils admettent des problèmes, ils les imputent à d'autres. Le système judiciaire manque d'indépendance institutionnelle. Il est impossible d'ignorer l'histoire de la violence dans la région où chaque génération a subi le traumatisme du génocide et de l'impunité. Il semble clair que les efforts pour stopper ces cycles de violence devront se concentrer sur l'introduction d'un système de responsabilisation.

Beaucoup d'acteurs demandent un dialogue inclusif comme précondition du changement. Cela est clairement nécessaire, mais un contexte sécuritaire plus stable et un environnement moins répressif seront essentiels pour permettre que cela arrive.

### ***Conclusion***

Une chose qui peut être dite avec certitude au sujet de la situation des droits de l'homme au Burundi est que l'amélioration de la situation demandera beaucoup de travail. Nous avons trouvé certains fonctionnaires du gouvernement disposés à accepter les différents entretiens sollicités, et une société civile courageusement engagés malgré le harcèlement et l'intimidation dont elle a fait l'objet depuis longtemps. Mais pour le reste, de grandes différences caractérisent la position du gouvernement d'une part et celle des membres de la société civile d'autre part. Ces différences ne concernent pas seulement des questions d'interprétation - par exemple, des questions fondamentales sur les préférences politiques, ou des questions sur la responsabilité de l'état actuel des choses. Elles portent également sur des questions factuelles.

Etant donné que les questions en débat dans cette situation se réfèrent à la vie et les aspects de la vie protégées par des droits fondamentaux, il est crucial de les établir de manière incontestable. Les victimes ont des droits légaux et moraux à la vérité, à la justice et à la réparation. La société dans son ensemble a également droit à la non-répétition. D'un point de vue prudentiel, cette situation d'incertitude n'est profitable à personne. Dans des environnements où le niveau de confiance est faible, l'incertitude concernant l'aspect d'un conflit sert seulement à alimenter des rumeurs et donc alimente davantage de craintes.

Personne ne devrait sous-estimer le potentiel de peur dans un contexte dans lequel inévitablement les expériences du passé influencent les risques actuels et les perspectives d'avenir. Le rétablissement fiable des faits est impératif à la fois parce que les victimes ont le droit de savoir ce qui est arrivé aux membres de leur famille, et aussi comme une base pour le rétablissement de la confiance sociale.

Au cœur de la plupart des problèmes au Burundi se trouve un déficit de bonne gouvernance. Il n'y a aucun moyen de compenser ces déficits à moins que les institutions de l'Etat interagissent avec les citoyens d'une manière différente. La corrélation entre la gouvernance et la confiance est bien établie. Ceci est une relation qui a la forme d'un cercle vertueux: la confiance et la bonne gouvernance s'enrichissent mutuellement. Malheureusement, l'inverse est aussi vrai: la méfiance et la mauvaise gouvernance donnent lieu à des effets d'influence négatifs. Bien qu'il y ait certains membres du gouvernement qui pensent que par la force la crise peut s'effriter, personne ne devrait oublier que le but du gouvernement ne devrait jamais être de rester au pouvoir à n'importe quel prix, mais de rester au pouvoir pour l'exercer légitimement. Etablir des relations avec des citoyens qui se manifestent dans chaque interaction par un respect pour le statut des citoyens comme détenteurs de droits, pour l'Etat de droit, et pour des impératifs de transparence et d'inclusion, est une condition essentielle pour résoudre et non pas seulement faire face à la crise.

Suite aux accords de paix d'Arusha et l'adoption de la Constitution de 2005, le Burundi était sur une trajectoire qui augurait une période de paix suffisamment longue pour permettre à une première génération de parents burundais d'élever leurs enfants dans la paix. Les dirigeants politiques de tous côtés doivent faire tout leur possible pour créer les conditions

pour rendre cela possible. Les Burundais le méritent, et l'avenir du pays à bien des égards dépend de cette possibilité.

Sur le long terme, des étapes, telles que la garantie d'une plus grande indépendance du système judiciaire, le désarmement des milices, le contrôle civil du secteur de la sécurité et la dotation des forces de sécurité de capacités et de formations en vue d'utiliser des armes moins létales, seront nécessaires.

A court terme, des mesures concrètes devraient également être prises:

- La présence d'observateurs des droits de l'homme, en particulier à Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga et Musaga, les quatre districts de Bujumbura les plus touchés par la violence, sera essentielle. L'augmentation du nombre des observateurs de l'Union africaine de 32 à 100 est à saluer. La collaboration entre les différentes missions de suivi sera importante. Les moniteurs devraient être autorisés à effectuer leur travail d'une manière libre et leur nombre devrait être augmenté.
- L'espace pour la société civile et l'opposition politique devrait être renforcée. La persécution des membres de la société civile doit cesser.
- Les représentants du gouvernement doivent cesser les discours inflammatoires qui montrent la division ethnique. En fait, ils ont la responsabilité d'encourager la collaboration ethnique et de condamner les violations des droits de l'homme.
- Le Gouvernement doit engager des discussions ouvertes et franches avec le Gouvernement du Rwanda pour résoudre les problèmes de sécurité et la gestion de la crise des réfugiés.
- Les attaques, qu'elles viennent de l'opposition armée ou d'autres groupes, telles que celles récemment menées de façon indiscriminée quand des grenades ont été lancées dans les bars à Bujumbura, doivent cesser.
- Quand les experts ont quitté le Burundi, ils ont appris que certaines des personnes rencontrées ont été soumises à d'éventuelles représailles. Certaines ont fui le pays. Cela est profondément déconcertant. Le Gouvernement devrait entreprendre des actions appropriées en vue de veiller à ce que ceux qui collaborent avec la mission ainsi que d'autres observateurs ne subissent pas de représailles.

Les experts chercheront à faciliter l'assistance technique au Gouvernement et à d'autres acteurs, le cas échéant. Dans ce contexte, il sera important d'explorer ce qui peut être fait s'agissant de l'existence alléguée de fosses communes. Ceci sera discuté avec les autorités compétentes, y compris le Gouvernement et les organisations internationales ayant une expertise dans ce domaine.

### ***La voie à suivre***

Les experts indépendants partent de l'hypothèse que, en permettant la visite du mois de mars, le gouvernement a accepté l'approche en deux étapes avancées par le Haut-Commissaire. Les experts proposent que la prochaine visite débute le 13 juin 2016. Ils prévoient dans le même cadre que neuf observateurs des droits de l'homme (dont trois sont

du personnel de soutien) soient déployés à partir du 1er avril 2016 à Bujumbura, et, si cela n'est pas possible, dans les pays voisins.

Il est très important de s'arrêter sur les dates de la prochaine visite, et de nous assurer que les observateurs des droits de l'homme qui seront déployés le 1er avril seront pleinement opérationnels à cette date.

Les experts se réjouissent de la poursuite de leurs interactions avec le Gouvernement du Burundi et d'autres acteurs de manière constructive.

*Je vous remercie.*